

**COPIE**

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX DECOR

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ / ENTREPRISE :**

Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX DECOR

Application(s) et / ou usage(s) normaux : DURCISSEUR POUR SYSTEME DE REVETEMENT EPOXYDIQUE

Fournisseur : GROUPE TLM  
Route de Montluçon  
F-03410 PREMILHAT - FRANCE  
Tél : 04.70.51.52.97  
Fax : 04.70.51.57.21  
E-mail: [contact@groupe-tlm.com](mailto:contact@groupe-tlm.com)  
Personne à contacter : LE LABORATOIRE  
INRS – Rue Olivier Noyer  
01.45.42.59.59

Téléphone en cas d'urgence  
(à utiliser par le médecin traitant) :

**2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Dangers principaux : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
Provoque des brûlures.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Nocif par inhalation et par ingestion.

Classification : C ; R34 – R43 – R52/53 – Xn ; R 20/22

**3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS :**

Composant(s) contribuant aux dangers :

Noms	Gamme de concent.	Symbole	N° CE	N° Cas	Phrases R
ALCOOL BENZYLIQUE	25 – 50 %	Xn	202-859-9	100-51-6	R20/22
3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE	25 – 50 %	C – Xn	220-666-8	2855-13-2	R34, R43, R52/53, R 21/22
TRIMETHYLHEXAMETHYLEN DIAMINE	10 – 25 %	C – Xn	247-134-8	25620-58-0	R34, R43, R52/53, R22

**4. PREMIERS SECOURS :**

Conseils généraux : - Les symptômes sont décrits à la rubrique 11.  
- En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

Inhalation : - Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si nécessaire appeler un médecin.  
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

Contact avec la peau : - Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.  
- Laver au savon avec une grande quantité d'eau et du savon.  
- En cas de malaise ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

Contact avec les yeux : - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières en enlevant les verres de contact (15 minutes). Appeler un médecin.

Ingestion : - Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
- Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, calmer la victime, et la conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.  
- Respiration artificielle et/ou oxygène si nécessaire.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :**

Moyen(s) d'extinction approprié(s) :	Le produit lui-même ne brûle pas. En cas d'incendie à proximité, tous les moyens d'extinction sont autorisés : mousse, poudre, dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée.
Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité :	Ne pas utiliser de jet d'eau.
Méthode(s) spéciale(s) :	En cas d'incendie, maintenir les fûts, etc. à basse température en les arrosant d'eau.
Risques spéciaux :	Voir la rubrique 11 en ce qui concerne la toxicité du produit et la rubrique 10 en ce qui concerne la stabilité et réactivité du produit. La possibilité de produire de l'oxygène (générateur de feu et d'explosion) par corrosion et source de chaleur existe.
Equipements spéciaux pour la protection des intervenants :	Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE :**

Précaution(s) individuelle(s) :	Evacuer le personnel vers un endroit sûr. Eviter tout contact avec le peau, les yeux ou les vêtements. Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire adéquat.
Précaution(s) pour la protection de l'environnement :	Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque. Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les soubassements. Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.
Méthode(s) de nettoyage :	<u>Grandes quantités</u> : Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre. Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau. <u>Petites quantités</u> : Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. Éliminer comme un déchet dangereux. (voir rubrique 13).

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE :**

Manipulation - Précaution(s) :	Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Ne jamais ajouter l'eau au produit. Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité. Les manipulations ne s'effectuent que par du personnel qualifié ou autorisé.
- Mesure(s) d'ordre technique :	Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en œuvre. L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.
- Conseil(s) d'utilisation(s) :	Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement. Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage appropriés.
Stockage - Précaution(s) :	Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.
- Mesure(s) d'ordre technique :	Sol imperméable formant cuvette de rétention.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Version : V1

Date de création : 20/05/2010

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

**Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX DECOR**

- Condition(s) de stockage : Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles.
- Matière(s) incompatible(s) à éloigner : Acides, hydrocarbures, métaux (aluminium, cuivre, zinc, métaux légers et alcalins, alliages de cuivre...), beaucoup de matières organiques.
- Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur : De même nature que celui d'origine.
- Matériaux d'emballage non adaptés : - Eviter les emballages métalliques non protégés.

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE :**

Mesure(s) d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Paramètre(s) de contrôle :

Limite(s) d'exposition :

	VLE (1)		VME (2)		Valeur selon liste
	ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>	

(1) Valeur Limite d'Exposition à court terme (15 mn)

(2) Valeur Limite Moyenne d'Exposition à long terme (8H/J)

- Protection individuelle : Eviter le contact avec les yeux et les vêtements.
- Protection des voies respiratoires : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle spéciale : appareil de protection respiratoire à filtre A/P2 pour vapeurs organiques et poussières nocives.
  - Protection des mains : Gants en caoutchouc nitrile (épaisseur minimum de 0,4 mm – temps de pénétration ≥ 480 min).
  - Protection de la peau et du corps : Combinaison de protection complète contre les produits chimiques.
  - Protection des yeux : Porter un appareil de protection des yeux /du visage.
- Mesure(s) d'hygiène : Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail. Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Utiliser la ventilation adéquate.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES :**

Informations générales

- Etat physique / Forme : Liquide.
- Couleur : Incolore.
- Odeur : Aminée.

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- PH : 8,5 – 11.
- Point / intervalle d'ébullition : > 200° C.
- Point d'éclair : > 100° C.
- Pression de vapeur : 5 hPa
- Limites d'explosivité : Non applicable
- Masse volumique : 1,01 g/cm<sup>3</sup>
- Viscosité : 470 mPaS (20° C)
- Hydrosolubilité : Insoluble.
- Liposolubilité : Non disponible.
- Solubilité aux solvants : Soluble dans la plupart des solvants organiques.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ :**

Stabilité : Stable dans les conditions normales.

Condition(s) à éviter : Aucune sous utilisation normale.

Matière(s) à éviter : Incompatible avec : acides, alcools, hydrocarbures, métaux alcalino-terreux, métaux légers et alcalins (aluminium, zinc, cuivre...).

Produits de décomposition dangereux : Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. En cas de hautes températures, des produits de décomposition dangereux peuvent se produire tels que de la fumée, des monoxydes et dioxyde de carbone, NO, NO2...

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :**

Toxicité aiguë

- Inhalation : Irritation des muqueuses, corrosion des membranes muqueuses, symptôme de bronchite.
- Contact avec la peau : Irritation sévère de la peau, brûlure, rougeur, dermatite, nécrose des tissus.
- Contact avec les yeux : Irritation sévère des yeux, corrosion aiguë des yeux, cécité.
- Ingestion : Les symptômes sont: brûlures des voies digestives et respiratoires supérieures, douleur abdominale, vomissement de sang, graves lésions des tissus fragiles et un risque de perforation.

Sensibilisation : Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec la peau.

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES :**

Information(s) générale(s) : Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

Effets sur l'environnement : Peut être dangereux pour l'environnement.  
Le produit ne peut pas se répandre dans les égouts ou eaux superficielles.  
A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie aquatique.

Effets nocifs divers

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION :**

Déchets / produits non utilisés : Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés, et éliminer conformément aux règlements locaux.

Emballages contaminés : Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

Information(s) supplémentaire(s) :

Catalogue européen des déchets (Décret n° 2002-540 DU 18 AVRIL 2002)	
080000	DECHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS , DE REVETEMENT (PEINTURES, VERNIS ET EMAUX VITRIFIES), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION.
080111	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE**

Version : V1

Date de création : 20/05/2010

1907/2006/CE - ISO 11014-1

Date de révision :

**Nom du produit : DURCISSEUR NEOPOX DECOR****14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT :**

Information(s) générale(s) : Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

UN : 2735

Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID)

Voies maritimes (IMDG)

	RID / ADR	IMDG
N° ONU	2735	2735
Désignation officielle du transport	Amines liquides corrosives N.S.A.(isophoronediamine)	Amin, liquid, corrosive, N.O.S. (isophoronediamine)
Classe	8	8
Code de classification	C7	
Groupe d'emballage	III	III
Etiquette	8	8
Polluant marin (IMDG) (P, PP, -)		.
Quantités limitées (ADR)		

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES :**

Contient : ALCOOL BENZYLIQUE  
3-AMINOMETHYL-3,5,5-TRIMETHYLCYCLOHEXYLAMINE  
TRIMETHYLHEXAMETHYLEN DIAMINE

Etiquetage (CE) : Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit



C - Corrosif

**Phrase(s) R :**

R34 Provoque des brûlures.  
R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
R52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.  
R20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.

**Phrase(s) S :**

S61 Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales / la fiche de données de sécurité.  
S35 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.  
S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.  
S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux / du visage.  
S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

---

**16. AUTRES INFORMATIONS :**

Texte complet des phrases dont le n° figure au chapitre 2 :

R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R21/22	Nocif par contact avec la peau et par ingestion.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R34	Provoque des brûlures.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Législation(s) suivie(s) : Cette fiche de données de sécurité répond aux directives et adaptations: 91/155, 67/548, et 88/379

Avis ou remarques importantes : Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience. Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs. Aucune responsabilité ne sera acceptée (sauf spécifiée par une loi) survenant suite à l'utilisation de l'information reprise dans cette fiche de données de sécurité.

Restrictions : Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

Composés Organiques Volatils (COV) : Valeur limite U.E. COV produit Cat. A (j) : 550 g / l en 2007 – 500 g / l en 2010. Ce produit contient au maximum 385 g / l de COV.